

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 3 juillet 2024 – Palais des Congrès

25 habitants présents

Conseil de quartier :

Johnny GOGUET et Alain VAGNER (animateurs), 4 conseillers

Élus :

Christèle Morin, Adjointe au Maire chargée de la démocratie locale, de la proximité, de la propreté, de la salubrité, des espaces verts

Thierry Lesauvage, Vice-Président CARO, climat, transition écologique, aménagement du territoire, mobilités, Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et au droit du sol

Alain Burnet, Vice-Président CARO, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, eau, assainissement et pluvial

Alain Giorgis, Adjoint au Maire chargé de la prévention et de la tranquillité publique, de la police municipale et de la relation avec les armées

Services municipaux

David Bodin, Directeur général adjoint des services à la population

Emmanuel Dias, Directeur citoyenneté et action sociale

Yannick Tachet, Directeur de l'aménagement urbain

Sensibilisation des fumeurs « Ici commence la Charente, ne rien jeter »

L'objectif de ce projet est de réduire le nombre de mégots jetés dans les caniveaux et qui finissent dans la Charente. Il s'agit d'une collaboration entre le Conseil de quartier, les volontaires d'Unis-Cités et la Ville. Une vidéo de sensibilisation est présentée au public ainsi qu'un document sur le cheminement de l'eau.

Plusieurs actions ont été menées :

- Une sensibilisation auprès des commerces, la distribution de cendriers de poche
- Ramassages et comptages
- L'installation de totems dans les rues
- L'apposition de pochoirs « Ici commence la Charente » sur l'avenue Lafayette et autour du Palais des Congrès
- Une vidéo

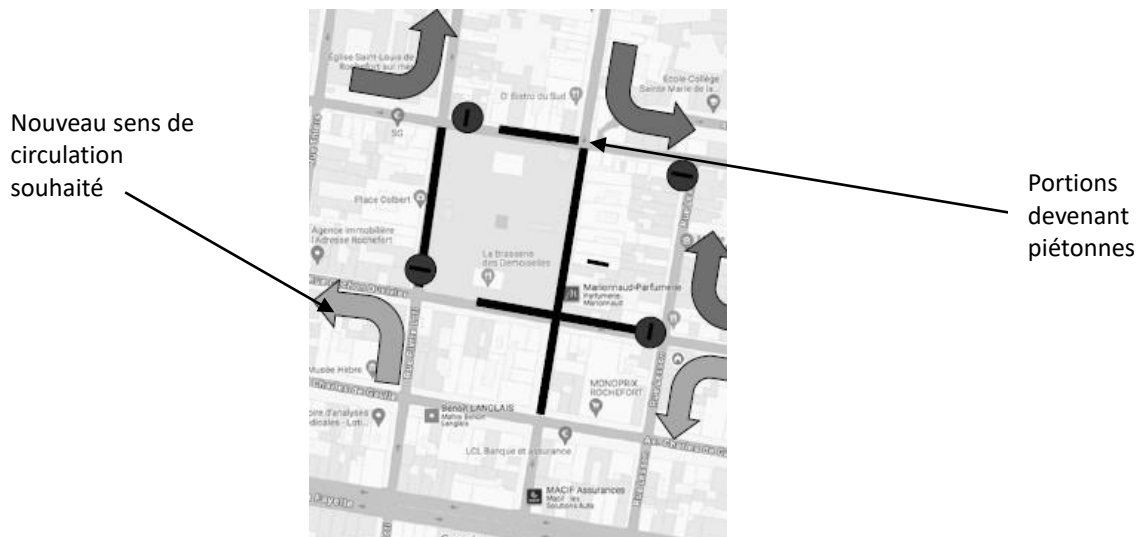
Les conseillers de quartier souhaiteraient :

- L'étendre à d'autres rues
- Poursuivre et renforcer la communication totem, numérique et papier

- Installer des potelets cendriers ou des cendriers pédagogiques
- Poursuivre la sensibilisation auprès des publics jeunes et adultes et l'envisager dans le cadre scolaire

Circulations douces et circulation automobile dans l'hypercentre

A l'occasion des réunions publiques 2022 et 2023, le Conseil de quartier avait proposé une piétonisation partielle de la rue Cochon Duvivier. Une nouvelle proposition est faite, incluant la Place Colbert. L'objectif est de dévier la circulation de transit. Un plan « en marguerite » est présenté au public :



Comme lors des précédents échanges sur le sujet avec le Conseil de quartier, la Ville de Rochefort confirme qu'il n'y a pas de projet de piétonisation actuellement car :

- L'accès le long de la place Colbert serait directement impacté par cette reconfiguration, ainsi que l'accès à la rue Amiral Courbet qui dessert l'école de La Providence (giration impossible depuis la rue de la République)
- Des reports de circulation sur d'autres rues
- Suppression d'un nombre conséquent de places de stationnement

Le Conseil de quartier indique que ces stationnements voitures supprimés pourraient être transformés en stationnement vélo, stationnements PRM ou aires de livraison.

Un conseiller suggère que les parents déposant leurs enfants à l'Ecole La Providence privilégient l'usage du vélo, certains participants indiquent que ce n'est pas toujours possible.

Approche des besoins fonctionnels autour du square Herriot :

La Ville souhaite concerter les habitants et les usagers sur plusieurs projets urbains et notamment le futur réaménagement du square Herriot. L'ensemble des 7 Conseils de quartiers et le Conseil des Sages sont conviés à participer à cette démarche. Des cabinets spécialisés ont été mandatés et une première réunion publique a eu lieu en juin 2024.

Le Conseil de quartier souhaite s'impliquer dans cette concertation. Il présente un tableau listant les publics concernés et les fonctionnalités attendues sur le square Herriot. Ce tableau a été transmis à la Ville qui l'a partagé avec les cabinets en charge de la concertation.

Le Conseil de quartier s'est inscrit sur les deux prochains temps : le 19 septembre pour une balade urbaine et le 21 novembre pour un atelier.

Réduction des nuisances sonores nocturnes

Le Conseil de quartier souhaite favoriser un meilleur équilibre entre la vie nocturne et la tranquillité des habitants. Une réunion a eu lieu avec les élus de la ville et le commandant de police. Des propositions sont présentées aux habitants présents par la conseillère de quartier Elisabeth Adam :

- Rédaction d'une charte de la vie nocturne avec les établissements concernés
- Proposition de mettre en place des totems humoristiques rappelant les règles de bien-vivre ensemble
- Volume sonore : proposition de contrôle par sonomètre
- Demande d'arrêt de la diffusion musicale à 22h au lieu de minuit

Alain Giorgis confirme que la municipalité mène des actions sur ce sujet. Des rencontres avec des responsables de commerces ont eu lieu. Des échanges sur certaines situations identifiées sont en cours avec les services de la Préfecture et de la Police.

Des participants signalent également différentes nuisances nocturnes. Alain Giorgis indique que les doléances peuvent être remontées en mairie.

Difficultés pour les cyclistes et les secours dans certaines rues étroites :

Concernant les cyclistes :

Le Conseil de quartier a recensé des rues à sens unique où la largeur de la chaussée ne leur semble pas compatible avec un double sens cyclable, au regard notamment du schéma directeur cyclable de la CARO, et des préconisations du PSMV en matière de stationnement bilatéral dans les rues étroites. Il souhaite réfléchir à la suppression de places de stationnement ponctuellement afin de créer des zones refuges en cas de croisement avec une voiture pour améliorer la sécurité des cyclistes. Ces places supprimées pourraient avoir un usage mixte comme par exemple l'installation de composteurs ou de PAV de façon à optimiser ce stationnement en moins, des arceaux vélos, de la végétalisation.

Concernant les secours :

Le Conseil de quartier se questionne sur l'accessibilité du centre-ville aux véhicules de secours en cas d'incendie, et plus particulièrement la grande échelle pour les immeubles hauts, qui nécessite de déployer des stabilisateurs. Il préconise de suivre les recommandations du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et de supprimer un côté de stationnement dans ces rues pour avoir une largeur de voie plus importante. Alain Burnet, élu et pompier, confirme et que des échanges réguliers ont lieu avec le SDIS, qu'il y a des plans d'intervention dans la ville qui précisent quelle rue prendre en cas de sens unique ou de giration compliquée. En effet, plus que la largeur des rues c'est la giration qui peut s'avérer compliquée avec un véhicule de grande taille. Il ne note pas actuellement de problème concernant le déploiement des stabilisateurs. De plus le véhicule actuel a une nacelle déportée ce qui facilite l'intervention dans les étages.

Avenir de l'aire des gréements

Le Conseil de quartier regrette qu'elle soit « à l'abandon » et esthétiquement peu attrayante.



La municipalité confirme qu'elle est aujourd'hui très dégradée ; une mise en sécurité a été opérée et un arrêté de péril est en réflexion.

L'aire des gréments fait partie de l'ensemble « Jardin des Retours », créé dans les années 1980 par Bernard Lassus. Elle est également située dans le périmètre de l'arsenal, c'est une gestion par la CARO. Comme une grande partie du site elle est couverte par la propriété intellectuelle du paysagiste Bernard Lassus. La question est donc également juridique. D'autres acteurs sont à consulter obligatoirement pour tous travaux : Architecte des Bâtiments de France et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

La Caro travaille actuellement sur un plan de gestion de l'ensemble du Jardin des Retours. Celui-ci devrait permettre de définir des fiches actions sur différentes thématiques : l'entretien, une restauration progressive, la palette végétale, le mobilier urbain. Un cahier des charges a été rédigé pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil de quartier souhaite être associé.

Point bio-déchets

Thierry Lesauvage redonne les principes d'utilisation :

- Un bac d'apport
- Un bac de broyat
- Un bac de maturation
- Des bio-seaux sont distribués gratuitement à la CARO
- Des points d'apport volontaire accessibles avec un badge sont installés à proximité des bornes à verre
- Des composteurs individuels sont également disponibles gratuitement à la CARO
- Il est possible d'y déposer les déchets alimentaires : épiluchures, coquilles d'œufs, fanes de légumes, le marc de café, le thé, le pain, les trognons de fruits, les restes de repas, de viande, poisson, crustacés

Cependant, des participants à la réunion se plaignent des odeurs et le constat est fait que certains utilisateurs y jettent des déchets non prévus, ou ne rajoutent pas de broyat. Il est signalé que les bacs sont saturés assez rapidement. Une personne suggère de verbaliser les personnes ne respectant pas le fonctionnement des composteurs.

Les sujets sur lesquels le Conseil de quartier propose de travailler à la rentrée :

- Poursuite de l'analyse des fonctionnalités du square Herriot réaménagé
- Poursuite de la réduction des nuisances nocturnes
- Réduction des mégots : suivi et évaluation en fonction des propositions
- Mise en valeur du site de la Vieille Forme de Radoub

Pour toute demande individuelle concernant votre quartier,
le **Service Proximité** de la Mairie est à votre écoute au **05 46 82 65 65**.

